



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Ministre

D23-04211

Paris, le 30.11.23 002756 CM

Monsieur le Député,

Je vous remercie pour votre courrier en date du 24 octobre dernier, par lequel vous me faites part de votre souhait d'organiser une mission des élus nationaux et territoriaux de Mayotte à New York, afin de vous entretenir avec certains services de l'Organisation des Nations Unies.

Comme vous le soulignez, Mayotte fait l'objet d'une revendication de souveraineté infondée, à rebours de l'histoire et du choix des Mahorais, exprimé à de nombreuses reprises depuis près de cinquante ans, pour leur maintien dans notre communauté nationale. Ce choix nous honore, et nous oblige. Face aux tentatives de sa remise en cause, il nous appartient collectivement de le rappeler et de le défendre.

Aux Nations Unies, la France a réussi à contenir toute revendication de souveraineté sur Mayotte. Le département de Mayotte ne fait pas partie de la liste des territoires non-autonomes, et aucune résolution de l'Assemblée générale relative à Mayotte n'a été adoptée depuis 1994. Cette situation fait l'objet d'un large consensus, qu'il convient de préserver.

Je souhaite réitérer auprès de vous la disponibilité du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères à œuvrer, avec vous, à la poursuite de cet effort. A cet effet, la mission que vous envisagez recueille mon plein soutien. J'ai demandé à la Représentation permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York de vous apporter tout l'appui nécessaire à son organisation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération distinguée. *et
très cordiale.*


Catherine COLONNA

Monsieur Mansour KAMARDINE
Député de la 2^{ème} circonscription de Mayotte
Palais Bourbon
75355 Paris 07 SP